

**Publication de l'Association PSE Suisse des matières premières non disponibles en Suisse pour la production de mousse rigide de polystyrène expansée (EPS), de mousse rigide de polystyrène extrudée (XPS), de mousse rigide de polyuréthane (PUR) et de mousse rigide de polyisocyanurate (PIR)**

**Liste négative selon l'art. 52k de l'ordonnance sur la protection des marques (en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017)**

**Valide pour l'application des nouvelles dispositions en matière de Swissness à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

La présente publication énumère, selon les informations dont dispose l'Association PSE Suisse, les matières premières non disponibles en Suisse pour la fabrication des matériaux isolants cités ci-dessous (liste négative dans le sens de l'art. 52k de l'ordonnance sur la protection des marques).

Cette liste négative est publiée sur le site web de l'Association PSE Suisse; elle est en principe vérifiée et mise à jour une fois par an.

Quand une matière première est mentionnée dans la liste, les fabricants suisses des matériaux isolants cités plus bas sont en droit de présumer que la matière première concernée n'est pas disponible en Suisse en quantité ou en qualité suffisante pour une fabrication industrielle des matériaux isolants concernés. Cette présomption peut être réfutée, par ex. dans le cadre d'une procédure juridique. Si elle est réfutée, les indications ci-dessous sont adaptées en conséquence.

L'Association PSE Suisse établit la liste ci-dessous au mieux de ses connaissances et de ses capacités. Elle décline cependant toute garantie portant sur l'exhaustivité, la justesse ou la disponibilité des indications figurant sur la liste. L'Association PSE Suisse se réserve en outre le droit de suspendre à tout moment la publication de la liste.

Les personnes concernées peuvent demander à l'Association PSE Suisse, soit par courrier soit par e-mail, de compléter ou de modifier la liste négative. L'Association examine les demandes correspondantes et décide d'une éventuelle adaptation de la liste négative.

## **Contact**

EPS Verband Schweiz  
Bahnhofstrasse 67  
6403 Küssnacht

E-mail: [info@epsschweiz.ch](mailto:info@epsschweiz.ch)

**Liste négative:**

<b>Matériau isolant</b>	<b>Matières premières non disponibles en Suisse</b>
<i>EPS (mousse rigide de polystyrène expansée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polystyrène dans sa forme primaire (expansible), n° de tarif douanier 3903.1100</li> </ul>
<i>XPS (mousse rigide de polystyrène extrudée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polystyrène dans sa forme primaire, n° de tarif douanier 3903.1900</li> </ul>
PUR et PIR (mousse rigide de polyuréthane et mousse rigide de polyisocyanurate)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résines aminées dans leur forme primaire, n° de tarif douanier 3909.0000</li> <li>• Polyéther dans ses formes primaires, n° de tarif douanier 3907.2090</li> </ul>